



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau.

## Niveau : Crise



**Interdiction**  
d'arroser les pelouses,  
massifs fleuris,  
espaces verts, rond-  
points



**Interdiction**  
de nettoyer les terrasses, façades et  
voiries sauf impératif sanitaire et  
sécuritaire



**Interdiction**  
de faire fonctionner les  
fontaines en circuit ouvert.  
Circuit fermé et robinet eau  
potable autorisé



**Interdiction**  
d'utiliser les douches  
de plage



**Interdiction**  
de laver les  
bateaux



**Interdiction**  
de nettoyer les véhicules en  
dehors des stations de lavage  
utilisant un circuit fermé de  
recyclage de l'eau



**Interdiction**  
de remplir, de vidanger  
les piscines et les plans  
d'eau. Piscines collectives :  
Appoints autorisés



**Interdiction**  
d'arroser les potagers  
sauf 2 soirs/semaine  
de 20h à 2h



**Interdiction**  
Arrêt des prélèvements  
agricoles sauf dérogations  
prévues dans l'arrêté  
restriction.



**Interdiction**  
d'arroser les terrains de sport  
à l'exception d'une nuit par  
semaine après demande  
formulée auprès du service  
police de l'eau



**Limitation**  
des usages au strict  
nécessaire dans l'industrie  
et le commerce

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)